



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► **Canton de Cléguérec (56)**

Le SADI : la mutualisation des services d'aide à domicile du canton de Cléguérec

Au vu des difficultés rencontrées par les CCAS, les 8 communes du canton de Cléguérec ont décidé de mutualiser leurs services d'aides à domicile pour les rendre pérennes. Les services s'en trouvent améliorés et les salariés mieux valorisés dans leur travail.

Pontivy communauté est l'intercommunalité la plus âgée du Morbihan, département lui-même touché par le vieillissement de sa population au regard de la moyenne nationale.

L'une des conséquences est la croissance des besoins en aide à domicile. On note ainsi sur la communauté +20% de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie entre 2006 et 2009. L'INSEE prévoit que ce phénomène continue de s'amplifier.

Parallèlement, un diagnostic réalisé en 2010 à l'échelle communautaire montre la précarité du personnel de ce secteur :

- 83% du personnel employé par les services prestataires associatifs et publics n'est pas qualifié aux métiers d'aide à domicile.
- 70% des services n'ont pas les moyens d'organiser le départ en formation ou les remplacements du fait de leur taille réduite.
- 80% du personnel des services publics est contractuel.
- Certains services ne sont ni auto-risés, ni agréés qualité.

➤ Agir à l'échelle d'un territoire homogène

Le canton de Cléguérec ne fait pas exception à cette situation.

Localisé au nord-ouest de Pontivy, il regroupe environ 9000 habitants répartis sur 8 communes : Cléguérec, Kergrist, Malguénac, Saint-



Atelier cuisine organisé par le SADI.

Aignan, Séglien et Silfiac - toutes adhérentes à BRUDED - ainsi que Neulliac et Sainte-Brigitte.

Situés sur un territoire rural relativement homogène et donc souvent confrontés aux mêmes questionnements, les maires du canton ont pris l'habitude de se réunir régulièrement pour échanger, voire envisager des actions collectives ou concertées.

C'est ainsi qu'ils décident de s'attaquer à cette problématique en envisageant le regroupement de leurs services d'aide à domicile. Une étude est lancée fin 2010, financée par le Conseil général du Morbihan qui y voit un projet pilote.

➤ Les objectifs du projet

L'étude vise à analyser les diffé-

rentes structures d'aide à domicile des 8 communes du canton dans le but d'un regroupement, avec les objectifs suivants :

- Renforcer la capacité d'aide sur le territoire des communes concernées grâce à la mutualisation des moyens humains et financiers.
- Accroître la qualité du service rendu grâce à l'harmonisation des statuts et à la professionnalisation des agents, rendus possible par la gestion des services sur une plus grande échelle.
- Réduire le niveau de précarité des aidants, par l'accroissement des capacités de redéploiement des heures travaillées et par la formation professionnelle.

L'étude s'avère concluante.



Les communes, avec l'appui de la sous-préfecture, optent pour la création d'un **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)** qui se substitue aux CCAS communaux pour une partie de leurs activités.

Ces derniers restent en effet actifs et compétents pour l'accueil, le montage de dossiers, la gestion des aides diverses et le logement de personnes dépendantes (foyers logements, EHPAD).

En 2014, le SADI - Service d'Aide à Domicile Intercommunal - a réalisé 33 500 heures de travail. Il compte 2 agents administratifs, 7 auxiliaires de vie et 28 aides à domicile dont 5 en Validation des Acquis de l'Expérience.

➤ Favoriser l'autonomie des anciens

Les missions du SADI s'apparentent à celles d'un CCAS.

Elles s'adressent aux personnes âgées, aux personnes en retour d'hospitalisation, aux personnes handicapées ainsi qu'aux personnes vulnérables.

Le SADI les aide dans leur vie quotidienne pour l'entretien courant de leur maison : ménage, repassage, lavage des sols et des carreaux, rangement des espaces à vivre, dépoussiérage.

Pour les personnes en perte d'autonomie, c'est aussi une aide à la mobilité (lever, coucher), à la toilette et à l'habillage, une préparation et une aide à la prise des repas, un accompagnement dans les déplacements, les courses ainsi qu'une aide administrative.

Tous ces services visent à contribuer au maintien à domicile en favorisant l'autonomie et en respectant les habitudes de vie des aînés.

➤ Des animations pour rompre l'isolement

L'isolement est le lot de la plupart des personnes âgées, surtout en milieu rural. Pour certaines d'entre

“ Grâce à une mise en communs de nos moyens, nos aînés peuvent bénéficier d'un meilleur soutien et les aidants travailler dans de meilleures conditions.



Marc Ropers,
maire de Cléguérec

”

elles, l'aide à domicile est quasiment le seul lien avec l'extérieur.

C'est pourquoi, en partenariat avec le Comité de Liaison des Associations de Retraités et Personnes Agées du Morbihan (CLARPA56), le SADI a mis en place un **programme d'ateliers d'échanges et de rencontres** dans chaque commune. Pour faciliter leur organisation, les ateliers se limitent actuellement à des cours de cuisine et à des sorties cinéma.

Une ou deux sorties sur la journée sont également organisées annuellement.

Ces animations sont organisées par un salarié volontaire et animé par un professionnel du CLARPA. Elles sont ouvertes à toutes les personnes de plus de 60 ans.

Ce programme a bénéficié du soutien financier de la Région Bretagne dans le cadre du contrat de Pays.

➤ Un plus pour les salariés

La mise en place du SADI a été facilitée par l'adhésion des aidants malgré les craintes légitimes quant à ce changement d'organisation et de statut.

Si cette mutation s'est révélée complexe, les avantages sont nombreux :

- Harmonisation des statuts vers le haut
- Plan de formation pour tous
- Plus d'heures de travail grâce à un territoire plus vaste et un service 7 jours sur 7

- Possibilité de s'impliquer dans des activités d'animation

➤ Une participation financière des communes praxée

La mutualisation du service a entraîné celle des coûts financiers. Chaque commune participe à hauteur de son volume d'heures au moment de la création du SADI pour l'aide à domicile et au prorata de sa population pour les animations.

➤ Un projet de territoire

Pour Marc Ropers, « au-delà du meilleur service rendu à la population et de l'amélioration des conditions de travail des salariés, ce projet participe à créer du lien entre les communes du canton. Il démontre qu'une vision partagée de son développement est bénéfique pour tous. La mutualisation des moyens et des énergies contribue à l'amélioration du bien-vivre ensemble sur tout le territoire. » ■



CONTACT :

Marc Ropers, maire de Cléguérec / Tél. mairie : 02 97 38 00 15 / mairie.cleguerec@wanadoo.fr

BRUDED est soutenu par :

